



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## emploi et activité

Question écrite n° 92709

### Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur l'annonce faite le 28 septembre par la société Unilever ayant l'intention de fermer l'usine Fralib de Gémenos fabricant des sachets de thé et des infusions. Cette annonce menace l'emploi de 182 salariés du groupe ainsi que de nombreux emplois indirects dans un contexte particulièrement difficile sur le marché du travail et alors que la désindustrialisation globale de notre pays s'accélère. Les motifs de fermeture invoqués par la société Unilever, à savoir un manque de compétitivité de l'usine, sont discutables. Le coût de la masse salariale n'est que de 0,15 centime par boîte de thé et de gros efforts de productivité ont été consentis par les salariés. De plus, le montant des dividendes versés aux actionnaires d'Unilever comme ces opérations d'extension, le récent rachat d'un fabricant de produits capillaires américain notamment, rendent cette annonce de fermeture particulièrement insupportable pour les salariés de l'usine Fralib et leurs familles. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin d'empêcher la fermeture de cette usine et concrétiser la volonté proclamée par le Gouvernement de lutte contre les délocalisations et la désindustrialisation du territoire national.

### Texte de la réponse

Le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique partage les préoccupations exprimées concernant le sort des salariés de l'usine Fralib implantée à Gémenos dans les Bouches-du-Rhône. Cette entreprise de conditionnement de sachets de thé et d'infusions de marques leaders (Lipton, Elephant...) fait l'objet d'un projet de fermeture dans le cadre de l'important mouvement de restructuration engagé par le groupe Unilever au niveau mondial depuis plusieurs années, et, particulièrement en Europe, dans le domaine de la fabrication de sachets de thé. La direction justifie cette fermeture sur le fait que Unilever Thés et Infusions Europe de l'Ouest aurait enregistré, en six ans, une chute de 20 % de ses parts de marché. En outre, la production de Gémenos représenterait 5,1 % du volume produit dans les quatre usines d'Unilever Thés et Infusions Europe de l'Ouest alors que ce site pèse 27 % du coût de l'ensemble (les trois autres implantations sont situées en Belgique, Grande-Bretagne et en Pologne). Ses coûts de production et sa compétitivité n'auraient donc pas été améliorés malgré le changement d'organisation avec réduction des effectifs en 2007. Le ministre est particulièrement sensible aux conséquences qu'aurait, sur l'outil industriel et sur l'emploi, la fermeture définitive de l'usine de Gémenos annoncée le 28 septembre 2010. En effet, cette fermeture entraînerait un bouleversement sensible du marché du travail local, puisque l'usine de Gémenos emploie plus de 182 salariés. Dans ce cadre, le ministre a demandé au préfet de région d'organiser une table ronde pour réunir les acteurs concernés. À la suite de celle-ci, il a été proposé aux représentants syndicaux et aux dirigeants d'Unilever et de Fralib de participer à un groupe de travail placé sous l'égide de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Ce groupe devra étudier des scénarios alternatifs tels que : la réinstallation sur le site, par Unilever, d'une usine de thé ; l'installation d'une autre activité du groupe Unilever ; l'établissement d'une nouvelle entreprise qui reprendrait les salariés. En parallèle, il a également sollicité le préfet afin qu'il propose des mesures d'accompagnement. Ces mesures permettraient à la fois de revitaliser le site industriel et de présenter aux salariés les offres en matière

de reclassement et de formation susceptibles d'atténuer les conséquences sociales de cette situation. Par ailleurs, le Gouvernement développe un ensemble d'actions destinées à attirer et à maintenir des usines sur le territoire national. Les financements disponibles, tels les aides à la réindustrialisation et ceux à venir dans le cadre de l'emprunt national, ont vocation à être utilisés pour l'adaptation de notre outil industriel, sa modernisation et sa pérennité sur le territoire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vauzelle](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (16<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92709

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** Industrie

**Ministère attributaire :** Industrie, énergie et économie numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 2010, page 12160

**Réponse publiée le :** 18 janvier 2011, page 516